



Débat, et actualité

28 novembre 2009

Débattre

Pour bien débattre, il faut être capable de **défendre un point de vue** :

- être **convaincant**...
 - ne jamais baisser les bras : tant que vous êtes dans la salle, il faut vous battre ;
 - écouter ses interlocuteurs : ne pas se précipiter pour répondre et faire attention à ce qu'ils ont vraiment demandé ;

- ... en **défendant ses arguments**...
 - avoir un raisonnement clair et logique
 - avoir de bons arguments, construits, raisonnés (pas d'argument tout fait) et si possible basé sur des faits ou des exemples concrets
Rappel : un argument est un élément de discours (une idée, un fait...) qui permet d'étayer le point de vue que vous défendez
 - donner des exemples qui permettent d'illustrer votre propos
 - être capable de se mettre à la place de son interlocuteur pour le comprendre, anticiper ses arguments, lui répondre, le mettre face à ses contradictions.
Un jury cherchera, par principe, à vous contredire. Acceptez la contradiction et – mieux ! – anticipez là !

- **... et cohérent** :
 - on ne vous reprochera jamais d'avoir un avis. On vous reprochera d'en changer pour faire plaisir au jury. On vous reprochera de ne pas l'argumenter.
 - Vous devez être logique et cohérent dans votre argumentation afin de permettre un échange avec vos interlocuteurs

Le but d'un jury, ce n'est pas d'avoir toujours raison, c'est de **découvrir vos limites** :

- il vous pousse aussi loin que possible dans votre raisonnement (ce qui ne veut pas dire dans vos connaissances) et cherche toujours à **vous mettre en contradiction** avec vous-mêmes, vous montrer les limites de votre raisonnement

Exemple rencontré l'année dernière :

Le Jury soumet une caricature du Pape distribuant des préservatifs : « *Vous en pensez quoi ?* ».

Lycéen : « *C'est une caricature. L'auteur veut dénoncer une position du Pape. Si j'avais été rédacteur en chef du journal, je l'aurai publié car il s'agit de la liberté d'expression, même si cela peut choquer* ».

15 minutes plus tard, le jury pose une question sur la publication des caricatures du Prophète :

Lycéen : « *Les caricatures du Prophète marquaient un manque de respect vis-à-vis de la Religion en général. Si j'avais été rédacteur en chef, je ne les aurai pas publiés car cela pouvait légitimement choquer* ».

- il cherche à vous faire prendre en compte dans votre argumentation des éléments ou des faits que vous avez pu oublier. Il faut savoir **rebondir** sur ces éléments pour étoffer vos arguments et montrer la cohérence de votre raisonnement.

Les débats du jour

Formez des groupes de 4.

Nous allons attribuer à chaque groupe un point de vue à défendre, qu'il soit ou non d'accord avec ce point de vue.

Prenez connaissance des documents pour préparer en groupe votre argumentation pendant 10 minutes.

Vous avez 10 minutes pour préparer le débat. Puis vous aurez 10 minutes pour débattre devant un « public » qui votera pour le groupe le plus convaincant.

C'est votre capacité à argumenter et à vous mettre à la place de vos « adversaires » qui compte.

Sujets

1. interdire le port de la burqa en France

Un groupe « Pour »

Un groupe « Contre »

2. dépénaliser le cannabis

Un groupe « Pour »

Un groupe « Contre »

3. Faut-il lancer un débat sur l'identité nationale ?

Un groupe « Pour »

Un groupe « Contre »

4. Doit-on négocier avec l'Iran ?

Un groupe « Pour »

Un groupe « Contre »

5. Doit-on pénaliser l'aide aux sans papiers ?

Un groupe « Pour »

Un groupe « Contre »

6. Doit-on vacciner à grande échelle contre la grippe A ?

Un groupe « Pour »

Un groupe « Contre »

Interdire le port de la burqa en France

Un groupe « Pour »

Des arguments en faveur de l'interdiction du port de la burqa :

- la « tradition républicaine » et laïque française ;
En France, on n'affiche pas sa croyance religieuse.
- les droits de la femme ;
La burqa est un symbole d'oppression féminine.
- le besoin d'identifier les individus
Comment identifier les femmes qui viennent chercher les enfants à l'école ?

La burqa, une «prison ambulante»

Libération - 17/06/2009

INTERVIEW - Recueilli par LAURE EQUY

Le député-maire communiste de Vénissieux (Rhône), André Gerin, a déposé une proposition de résolution visant à créer une commission d'enquête parlementaire sur le port, par certaines femmes musulmanes, de la burqa ou du niqab – un voile qui les recouvre entièrement, laissant juste apparaître les yeux. Composée de 30 membres, elle serait chargée, si elle voit le jour, de *«définir des propositions afin de lutter contre ces méthodes qui constituent une atteinte aux libertés individuelles sur le territoire national»*.

Cinq ans après la loi interdisant le port de signes religieux ostentatoires dans les écoles publiques, Gerin appelle à *«ouvrir le dialogue sur la République, la laïcité, la féminité»*.

Pourquoi demandez-vous une commission d'enquête parlementaire sur le port de la burqa?

Le rapport Stasi (sur la laïcité en 2003, ndlr) commençait déjà à aborder cette question. On doit discuter de ce qui se passe dans notre espace public. La burqa représente une atteinte aux libertés individuelles, à la féminité, il s'agit d'une prison ambulante. Et il y en a de plus en plus, y compris en milieu rural.

Comment le savez-vous ? Existe-t-il des chiffres ?

Je ne crois pas, c'est pour cela que je propose une commission d'enquête. Je ne tire pas de conclusions a priori, j'appelle les responsables politiques à débattre de cette question.

Dans quel esprit travaillerait cette commission ?

Il faut faire un état des lieux et ouvrir le dialogue sur la République, la laïcité, la féminité remise en question, discuter des voies d'un islam apaisé, un islam des Lumières. J'ai écrit à toutes les associations féministes et je vais m'adresser aux responsables musulmans.

Est-ce aux députés d'intervenir dans ce débat ?

Un député se mêle de la République, non ? Ne pas mélanger l'espace public et la religion, c'est cela la laïcité. On ne peut pas se contenter de tenir de beaux discours sur la liberté et les droits de l'Homme en Iran ou en Afghanistan. Je crois qu'il faut aussi balayer devant sa porte.

Votre texte est co-signé par 58 députés. S'ils sont de toutes tendances politiques, la grande majorité est de droite: 3 PCF, 7 PS, 3 non inscrits... et 43 UMP.

Parce qu'ils appartiennent au groupe le plus représentatif à l'Assemblée nationale. Et pour moi, il s'agit avant tout d'un combat républicain.

Un groupe « Contre »

- la laïcité, c'est la liberté religieuse avant tout. La neutralité ne s'impose qu'à l'Etat ; Les fonctionnaires ne doivent pas afficher leur religion, et l'Etat n'a pas le droit de préférer une religion à une autre.
- dans une Démocratie, la liberté est la règle et l'interdiction l'exception il doit exister de nombreux autres moyens que l'interdiction
- le nombre de femmes qui portent la burqa est très limité
On estime qu'il n'y en aurait pas plus de 2000 en France
- le nombre de femmes à qui le port de la burqa est imposé encore plus limité
- la loi stigmatise l'Islam

Mon audition à la Commission "Voile Intégral"

(...) Un troisième secteur de la société est l'espace public de la société civile, qui est à la fois un prolongement de la sphère privée et un lieu de débat, de pluralisme, de grande diversité d'expressions. Là, l'exigence principale de la laïcité consiste à assurer la liberté.

Il est nécessaire d'opérer une distinction entre l'irréversible et le réversible. Le réversible, concerne l'extérieur de la personne : ainsi, quelque couverte ou découverte qu'elle soit, il s'agit non pas d'elle-même mais d'une image qu'elle donne à voir à un moment précis. Les vêtements, on les met et on les ôte, ils ne vous collent pas à la peau. On peut changer d'avis et décider de se vêtir autrement si l'on est convaincu que ce changement est souhaitable.

Depuis longtemps, la sagesse des nations a émis un constat d'une portée sociologique indéniable : « l'habit ne fait pas le moine » Cela nous invite à ne pas nous montrer mimétiques : ce n'est pas parce qu'une personne s'enferme dans un uniforme intégral, qu'il s'agisse d'une carmélite ou d'une musulmane, qu'il faut porter sur elle un regard identique, un regard qui dissoudrait son individualité dans son uniforme, sa tenue.

Entre le permis et l'interdit, existe le toléré, où l'on combat par la conviction et l'exemplarité, où l'on agit au cas par cas, pour veiller à ne pas être à terme contreproductif.

Une loi qui conduirait celles qui subissent le port du voile intégral à ne plus pouvoir se déplacer dans l'espace public induirait une situation pire que la situation actuelle. Et, pour le voile intégral choisi, contraindre irait le plus souvent à l'encontre de convaincre, or il s'agit essentiellement de convaincre.

Pour ceux qui veulent convaincre et sont bien placés pour le faire, je pense notamment à l'immense majorité de nos concitoyens musulmans opposés au voile intégral, le pouvoir coercitif de la loi risquerait fort de se révéler un allié désastreux. N'étant pas comprise, s'ajoutant à une situation la plupart du temps difficile, cette coercition augmenterait fortement un ressenti victimaire, dont nous savons qu'il a, par ailleurs, ses raisons. Ce ressenti victimaire, et c'est là une raison fondamentale d'être à la fois résolument contre le voile intégral et contre une loi, dépasserait très largement le petit nombre de celles et ceux qui sont favorables au port de cette tenue. Il faut se montrer très attentif au fait qu'une éventuelle loi serait la seconde loi qui, au niveau du symbolique, quoique l'on en dise, semblerait viser l'Islam, même si ce n'est pas du tout ce que vous souhaitez faire.

Inversement, les éléments antimusulmans de la société française ne se priveraient pas d'y voir un encouragement et de donner une interprétation extensive de cette nouvelle loi, comme certains l'ont déjà fait, malheureusement, pour la loi de 2004.

Dépénaliser le cannabis

Un groupe « Pour »

Des arguments en faveur de la dépénalisation du cannabis :

- Dépénaliser le cannabis permettrait d'encadrer la consommation de cannabis et d'éviter le trafic de drogue
- La dépénalisation du cannabis permettrait de limiter le risque sanitaire en contrôlant la qualité du cannabis vendu
- Légaliser le cannabis « démystifierait » cette drogue douce auprès des jeunes

Daniel Vaillant (PS) propose une légalisation contrôlée du cannabis - 9 octobre 2009 - *Le Monde*.

L'élu socialiste parisien et ancien ministre de l'intérieur Daniel Vaillant suggère, dans un entretien au *Journal du dimanche*, vendredi 9 octobre, de "tenter le pari de la réglementation" du cannabis pour faire baisser sa consommation, aujourd'hui en pleine "explosion". Selon lui, "un jeune sur deux a déjà fumé du cannabis", produit illicite, et la croissance de la consommation "s'accompagne d'une aggravation des trafics et de la criminalité".

Aujourd'hui, ajoute le député et maire du 18^e arrondissement de Paris, "ne faudrait-il pas prendre le pari de légaliser la consommation personnelle de cannabis à travers un contrôle de la production et de l'importation, comme c'est le cas avec l'alcool ?". "L'interdiction ne règle pas le problème aujourd'hui, c'est un fait. Tentons le pari de la réglementation", insiste-t-il.

"TOUT SE FERAIT DANS LA TRANSPARENCE"

"On peut imaginer un contrôle des approvisionnements extérieurs et une production en France. Tout se ferait dans la transparence, dans la règle, comme pour le tabac et l'alcool. Pas de produits frelatés, pas d'économies souterraines et une vente à des endroits précis et contrôlés, interdite aux mineurs de 16 ans", poursuit ce proche de Bertrand Delanoë, qui se défend d'être "laxiste" et admet que le cannabis est dangereux pour la santé.

Mais "je suis pratique", dit-il. "Depuis que je suis maire du 18^e, aucun habitant n'est venu se plaindre des consommateurs de cannabis. Mais du crack, oui." Le ministère de la santé et la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie ont lancé lundi une campagne anti-drogue articulée notamment autour d'annonces télé et radiodiffusées sur le risque de banalisation et les dangers sanitaires liés à la prise de cannabis, de cocaïne ou d'ecstasy.

L'UMP TROUVE LA PROPOSITION "TOTALEMENT INACCEPTABLE"

"Le Mouvement populaire trouve totalement inacceptables les propos de Daniel Vaillant proposant de 'légaliser la consommation personnelle de cannabis', affirme Eric Ciotti, secrétaire national de l'UMP à la sécurité. Alors que le trafic de stupéfiants nourrit les réseaux qui sont au cœur de la délinquance, en légaliser l'usage irait à l'encontre de la lutte volontaire et déterminée mise en œuvre par le gouvernement de François Fillon."

L'UMP est "fermement opposé à toute tentative de légalisation du cannabis ou des drogues dites douces qui conduisent inexorablement à l'usage de drogues de type cocaïne ou ecstasy". "Faut-il rappeler les raisons dramatiques qui ont conduit à l'adoption de la loi dite 'Marilou' (du nom d'une fillette de 9 ans tuée accidentellement par le conducteur d'une voiture sous l'emprise de cannabis) en janvier 2003 ou les effets irréversibles de ces substances sur de jeunes adolescents?", poursuit-elle. Se félicitant du "discours courageux et décomplexé du président de la République", l'UMP dénonce "le laxisme prôné par le Parti socialiste, toujours aussi naïf en la matière".

Un groupe « Contre »

Des arguments contre la dépénalisation du cannabis :

- La cannabis est une drogue dangereuse pour la santé, et ne doit donc pas être dépénalisée
 - Légaliser le cannabis risque de banaliser la consommation de drogue, même douce
 - Légaliser le cannabis ne mettrait pas systématiquement fin au trafic de drogue (cf le trafic de cigarettes)
-

1. Si l'usage et la détention de [cannabis](#) étaient dépénalisés, ils ne seraient ni interdits, ni réprimés. Ce serait alors renier la signature de la France qui a ratifié :

- La convention unique des Nations Unies de 1961, suivant laquelle, les Etats signataires s'interdisent de permettre la détention de produits stupéfiants sans autorisation légale.
- La convention de Vienne sur les substances psychotropes de 1971.
- La convention des Nations Unies de 1988 sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Les Etats signataires s'obligent à incriminer l'achat et la détention de produits psychotropes destinés à une consommation non médicale.

Par ces conventions et la convention internationale des droits de l'enfant de 1991, la France s'est engagée à interdire toutes les phases de la production jusqu'à la consommation des produits stupéfiants. Le [cannabis](#) fait partie des produits classés stupéfiants par ces conventions.

2. La dépénalisation de l'usage rendrait l'Etat complice des producteurs et des trafiquants. Les trafiquants attendent la dépénalisation pour étendre leur clientèle et la rendre captive par des produits plus fortement dosés en THC (le tétrahydrocannabinol, la composante psychoactive du [cannabis](#))

Si le [cannabis](#) était légalisé (l'usage n'étant plus interdit et les activités de commerce organisées par la loi), il serait vendu par le circuit officiel qui en contrôlerait la quantité et limiterait la teneur de THC pour réduire les accidents. Il serait alors peu attrayant pour la majorité des utilisateurs en recherche de sensations, voire de défonce. Ainsi, comme avant, les trafiquants proposeraient un produit plus fortement dosé et moins cher n'ayant plus le coût des commissions et des risques actuels.

3. Pour les tenants de la dépénalisation, la loi de 1970 est inefficace. Cette loi qui devrait servir de repère, n'étant pas appliquée, il est aisé de la déclarer caduque. Ne croyez vous pas que si nous n'appliquions pas de sanction pour le non-port de la ceinture de sécurité, par exemple, nous aurions le même constat ?

Certains parlementaires et dirigeants voudraient diminuer l'effet répressif de la loi de 1970.

Il est possible d'alléger la lourdeur du système répressif judiciaire dans ce domaine pour policiers, gendarmes et magistrats afin de permettre une répression éducative, par un système de contraventions. Si chaque usage de drogue, [cannabis](#) compris, était puni d'une amende minimum significative, ce serait incontestablement une sanction efficace. Toucher au portefeuille du jeune ou de ses parents a toujours l'avantage de marquer les esprits plus que des admonestations, menaces de sanction totalement inefficaces. Ces sommes pourraient être affectées pour assurer une vaste campagne d'abstinence et prodiguer de futurs soins.

Cela n'exclut pas un toilettage de la loi de 1970, pour que l'injonction thérapeutique devienne une véritable assistance à personne en danger pour les malades dépendants. Un contrôle de ce système rendrait possible un suivi efficace qu'empêchent actuellement l'illusion du « libre choix » et l'anonymat, cruel envers des personnes déjà marginalisées et isolées.

Le débat sur l'identité nationale

Un groupe « Pour »

Des arguments en faveur du débat sur l'identité nationale :

- Il est important de réconcilier tous les Français avec l'idée d'une identité nationale
- Les symboles de l'identité nationale font partie de notre patrimoine et doivent être mis plus en avant
- L'identité nationale a évolué et il est important de redéfinir ce qui fait que nous sommes Français

Abordons sans crainte une discussion démocratique et salutaire

7 novembre 2009 Le Monde

C'est le meilleur moyen d'éviter dérives, ambiguïtés et régressions

L'issue de tout débat public dépend de la clarté des intentions qui l'animent et des buts poursuivis. Débattre de l'identité nationale ne supporte précisément pas la confusion ou le mensonge, pas plus que la facilité des surenchères populistes. Nul autre que Nicolas Sarkozy, lui-même enfant de migrant, ne pourra mieux lever les ambiguïtés que d'aucuns cherchent à glisser ici ou là, faute de quoi les ennemis de l'unité nationale l'emporteront à la faveur d'un débat médiocre, inutile et régressif.

Ce débat peut être l'occasion de rassembler le pays dans sa diversité, après les occasions manquées de 1998, 2002 ou 2005. Il n'y a pas à en avoir peur. Les discussions ouvertes et transparentes finissent toujours par confondre ceux qui tentent de les instrumentaliser. La France s'honore de mener une réflexion collective là-dessus.

Au contraire, c'est souvent l'absence de débat qui sclérose et laisse s'installer des évidences suspectes. Je pense à l'appellation révoltante " Français de souche ". Je pense à cet universalisme que la France revendique haut et fort : il est bon d'y revenir de temps à autre. L'universel a cette fâcheuse tendance à se réduire aux intérêts particuliers du groupe dominant lorsqu'il n'est plus mis à l'épreuve.

Laisser penser que l'identité nationale est monocolore serait une faute, suggérer qu'elle n'existe pas en est une autre. Fernand Braudel n'a-t-il pas dit qu'une nation " ne peut être qu'au prix de se chercher elle-même sans fin " ? Ce débat nous offre justement l'opportunité de cet exercice démocratique. C'est déjà en soi un moyen de nous réunir.

Sur le fond, nous pouvons être confiants : notre modèle reste solide, attractif et assimilateur - j'ose le mot - pour l'immense majorité de nos concitoyens qui n'aspirent justement qu'à y participer. La nation française est bien plus unie qu'on ne le pense, le sentiment organique d'être français existe. Certes, des apprentis sorciers agitent la menace du communautarisme, insinuant que des groupes sociaux, ethniques ou religieux s'organiseraient pour neutraliser l'Etat et exiger des droits spécifiques ou des accommodements contraires à la République. Ce scénario régressif nourri d'images réductrices sur le multiculturalisme américain relève du fantasme. Si l'on prend le seul sentiment religieux, l'étude publiée en 2009 par l'institut Gallup montre la fausseté du prétendu " repli " des musulmans de France. Ils ne sont que 4 % à vouloir vivre " entre eux ", 83 % à rechercher un environnement diversifié.

Notre modèle est assimilateur et attractif, mais notre société a cessé de l'être. Une part de nos concitoyens estiment qu'on leur dénie la légitimité d'être français. Cherchant à être reconnus comme citoyens, ils sont renvoyés à leur couleur de peau, invités à " rentrer dans leur pays ". Beaucoup de Français - aux Antilles, dans nos quartiers - regrettent que les apports de leurs ascendants ne soient pas mis en valeur dans le panthéon identitaire français. Toujours selon Gallup, 80 % des musulmans

français déclarent être profondément attachés à la France et loyaux envers elle. Chose curieuse, seulement 44 % des Français pensent qu'ils le sont effectivement. Cruel contraste !

Nous tenons une chance de dissiper les malentendus et le déni qui se sont installés à l'endroit de la diversité de la France, de l'évolution de son peuplement. Ne la gâchons pas. Tant que nous persisterons à renvoyer l'identité à la religion, à la race ou l'origine - que ce soit pour condamner ce mélange ou pour l'encourager -, nous perdrons du temps. Nous savons bien que notre identité ne renvoie ni à une religion, ni à une race, ni à une origine. Cessons alors d'associer questions d'identité et gestion des flux migratoires, en invoquant la notion d'intégration, a fortiori pour des populations déjà installées ici depuis des générations. On se demande bien à quoi les minorités visibles, Français nés en France de parents français, devraient s'intégrer. La France universelle a promu, à l'inverse des Anglo-Saxons, un idéal assimilationniste. Elle a failli à ce modèle pendant la période coloniale au profit de la doctrine raciale de l'intégration, conçue pour refuser l'égalité des droits et empêcher que les colons ne soient mêlés aux indigènes. A force de récuser l'impact de cette histoire coloniale, il n'est pas étonnant que des représentations forgées à cette époque continuent de nous hanter souterrainement. Le moment est venu de leur faire un sort.

Alors que faire ? J'entends que pour restaurer la cohésion nationale il faut enseigner une histoire différente selon les publics et les origines, et je frémis. L'école de la République ne doit donner ni un enseignement à la carte ni un enseignement tronqué : il faut que tous les enfants aient accès à toute l'histoire - celle des Gaulois et des autres -, connaissent la diversité du peuplement français et puissent s'y projeter.

L'identité française n'est pas figée, elle est évolutive. Il est temps de réunir la communauté nationale autour d'une vision inclusive de l'identité. Il est temps de dire que l'identité nationale est riche d'une diversité d'origines d'égale dignité dont chacun peut être fier. Le débat sur l'identité n'aura plus lieu d'être lorsque les petits-enfants de migrants de toutes origines sauront et seront heureux de ce que leurs grands-parents ont fait pour ce pays, que la France aura dit publiquement et de diverses manières qu'ils ont été des agents moteurs de l'esprit français. Ce jour-là, l'évidence et le bonheur d'être français qui s'étalent complaisamment sur les plateaux télé seront effectivement partagés par toute la population. Tant que cette fierté n'ira pas de soi dans des familles françaises, des manipulateurs pourront instrumentaliser les rancoeurs envers une nation dont beaucoup estiment hélas qu'elle n'a pas toujours reconnu les siens.

Ce genre de malaise ne se soigne pas avec des injonctions. Le rappel de La Marseillaise ou le salut au drapeau ne valent pas conscience civique ni fierté d'appartenance nationale. Nos valeurs, il faut les faire vivre au quotidien et se montrer à la hauteur des principes affichés : assurer l'égalité, toute l'égalité, sans la tronquer ni en exclure quiconque. Garantir la liberté, notamment celle d'être différent, protéger la laïcité, rien que la laïcité. La France doit rester ce pays qui permet à chacun d'être individuellement ce qu'il veut être, sans reconnaître d'autre communauté que la République. L'application de ces principes passe par une action positive de grande ampleur, et par des actes symboliques. La première est longue à mettre en oeuvre, chacun le voit. Ne nous privons pas de réussir les seconds lorsque l'occasion se présente.

Yazid Sabeg (Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances)

Un groupe « Contre »

Des arguments contre le débat sur l'identité nationale :

- Il s'agit d'une manœuvre électorale à la veille des régionales pour récupérer les voix de l'extrême-droite
 - Le débat sur l'identité nationale tend à stigmatiser une certaine partie de la population
 - L'identité nationale n'est pas une valeur de la république française
-

Une démarche contraire à l'esprit des Lumières

7 novembre 2009

Le Monde

Identité nationale, l'avis des lecteurs Nombre de lecteurs remettent en cause la pertinence de ce débat, à l'heure de l'Europe et de la mondialisation Ces courriers ont été sélectionnés par Dominique Buffier

Brésilien, professeur d'histoire de l'art à l'université de Campinas, j'ai passé quatorze ans en France. J'apprends ainsi que le gouvernement français lance un débat sur la question de l'identité nationale.

Or la notion d'identité nationale repose sur un partage de l'humanité en deux catégories. " Nous ", qui nous reconnaissons à nous-mêmes certaines caractéristiques, et " l'autre ", l'étranger, reconnaissable parce que différent de ce " nous ". C'est un jeu de fictions et de croyances, un triste jeu d'opposition, dont l'histoire est pleine d'exemples monstrueux.

La culture française a écrit, au XVIIIe, les droits de l'homme et ne parle pas des droits des Français, car son message se veut universel.

C'est pourquoi une vraie identité nationale française ne peut être que sa propre négation. Un ministère de l'identité nationale et la persécution policière des sans-papiers sont contraires aux expressions plus profondes, qui caractérisent la pensée française.

La démarche du gouvernement se trouve à l'opposé d'un territoire sentimental, où les identités nationales, collectives et imaginaires, peuvent se reconnaître, protégées par des frontières, séparées du reste de l'humanité. Les vrais apports français se trouvent dans les idéaux des philosophes des Lumières qui nous parlent de Liberté, d'Égalité, et surtout, en ces temps de détresses, de Fraternité.

Jorge Coli Campinas (Brésil)

Doit-on négocier avec l'Iran ?

Un groupe « Pour »

Des arguments en faveur de la négociation avec l'Iran :

- Nous avons tous intérêt à vivre dans un monde sans arme nucléaire
 - Il faut tendre la main à l'Iran pour sortir de l'impasse diplomatique
 - L'Iran est une puissance importante du Moyen-Orient, qui permettrait de stabiliser la région (Irak, Pakistan, Talibans, etc.)
-

Un groupe « Contre »

Des arguments contre la négociation avec l'Iran :

- L'Iran n'offre aucune garantie sur le respect des accords à venir
- L'Iran ne veut pas négocier pour la paix

Iran : le principe de réalité doit s'imposer

7 octobre 2009

Le Figaro

Marie-Laure Germon

Thérèse Delpech

Chercheur associé au Ceri (Centre d'études et de recherches internationales), elle appelle à plus de vigilance face à l'Iran en matière de menace nucléaire. Le soulagement de ce qu'il est convenu d'appeler « la communauté internationale » après la réunion de Genève du 1^{er} octobre est difficile à comprendre.

En effet. On dispose à présent de la preuve que l'Iran a construit au moins un nouveau site clandestin depuis les révélations de l'été 2002 qui ont conduit à la crise actuelle. Cette hypothèse a été formulée à plusieurs reprises sans susciter beaucoup de curiosité. Rien n'interdit de penser qu'il y a d'autres installations secrètes dans ce vaste pays.

Que ce site ait pour objectif - au dire même de l'Iran dans la lettre adressée en hâte à l'AIEA - de détenir une installation pilote d'enrichissement est une nouvelle confirmation des intentions nucléaires militaires du régime. Ceci non seulement en raison de son caractère secret, mais parce que Téhéran dispose déjà d'un pilote de 3 000 centrifugeuses à Natanz, avec des machines de plusieurs générations. En février 2003, quand l'Iran avait été interrogé par les inspecteurs sur l'existence d'un pilote permettant de tester les 54 000 centrifugeuses qui devaient être installées progressivement à Natanz, la réponse, contre toute logique, était qu'il n'avait pas été jugé nécessaire. À présent, deux installations vont devoir être justifiées. La construction de ce site ayant commencé en 2005 (avec des travaux de génie civil antérieurs à cette date), la planification du site remonte au moins à 2003, date à laquelle l'Iran s'était engagé auprès des Européens à geler son programme d'enrichissement. Dans ces conditions, quelle confiance peut-on avoir dans une négociation quelconque, plusieurs années plus tard, avec un régime beaucoup plus dur que celui du réformateur Khatami, qui était président à l'époque des décisions concernant ce site ?

L'ouverture du site aux inspecteurs de l'AIEA n'est pas une concession de l'Iran, mais une obligation à laquelle Téhéran ne saurait se soustraire à partir du moment où elle a été révélée. En cas contraire, le Conseil de sécurité aurait été contraint de sévir à nouveau, quel que soit le faible désir de certains des membres les plus importants - États-Unis compris - de suivre cette voie.

Le deuxième élément de l'accord de principe du 1^{er} octobre (à ce stade, il ne s'agit pas d'un accord en bonne et due forme), c'est-à-dire la sortie d'Iran de 1 200 kg d'uranium faiblement enrichi pour fabrication hors du territoire iranien du combustible nécessaire au réacteur de recherche de Téhéran, fera l'objet d'une réunion le 18 octobre et toutes les modalités de cette opération sont encore imprécises. Il est donc prudent de réserver les analyses.

Le négociateur iranien Saed Jalili, qui a par ailleurs eu un rôle important dans la fraude électorale du 12 juin, et qui détenait cette fonction depuis l'arrivée au pouvoir de Mahmoud Ahmadinejad,

s'est montré aussi difficile et idéologue que d'habitude le 1^{er} octobre, ce qui augure des lendemains moins aisés que ce que l'on continue d'espérer.

Peu loquace à Genève, où il a laissé parler Javier Solana pour annoncer les deux importantes nouvelles sur l'accès au site clandestin et sur la sortie de l'uranium du territoire iranien, en se contentant de ne pas le contredire, le négociateur, de retour à Téhéran, a déclaré qu'il avait « gagné ».

En effet. Rien ne garantit que l'accès au site de Qom permettra de connaître les plans de l'installation, ni d'avoir des entretiens - essentiels - avec les concepteurs, ni même de pouvoir ultérieurement poser des caméras de surveillance quand les centrifugeuses seront installées. En revanche, l'intérêt pour les multiples violations de Téhéran à l'égard du TNP et de l'AIEA a baissé ; l'attention internationale est maintenant détournée des autres aspects des activités liées au programme nucléaire militaire : corps de rentrée du missile, explosifs de haute intensité, moulage de demi-sphères en uranium métal, tous les sujets qui figuraient dans une annexe du dernier rapport de l'AIEA jamais rendu public.

Et surtout, le projet qui concerne le réacteur de Téhéran, à supposer qu'il se fasse dans les conditions prévues, est au minimum une légitimation de facto du programme d'enrichissement de l'Iran et au maximum une remise en cause complète de la stratégie antérieure des grandes puissances. En effet, après cette étape, si elle est franchie, on peut imaginer un abandon pur et simple de la demande centrale du Conseil de sécurité : la suspension de toute activité d'enrichissement et de retraitement. L'Administration américaine comprend des avocats de cette approche pour pouvoir annoncer un « succès » diplomatique. On connaît bien l'histoire. L'exemple de la négociation avec la Corée du Nord en 1994 est encore dans tous les esprits. Avec le succès que l'on sait : deux essais nucléaires depuis et de multiples essais balistiques. Qui donc a gagné ? L'Iran. De quoi donc se réjouit-on ?

Le débat sur l'aide aux sans-papiers

Un groupe « Pour »

Des arguments en faveur de la pénalisation de l'aide aux sans-papiers :

- Les sans-papiers ne respectent pas la loi, il est donc illégal d'aider au séjour irrégulier
- Dépénaliser l'aide aux sans-papiers risquerait de donner un signal négatif sur la politique française en matière d'immigration irrégulière

Un groupe « Contre »

Des arguments contre la pénalisation de l'aide aux sans-papiers :

- La solidarité et l'aide humanitaire ne devraient jamais être pénalisées

Eric Besson ouvre le dialogue avec les associations sur le "délit de solidarité"

18 juillet 2009

Le Monde

Reçues vendredi 17 juillet par Eric Besson, les associations, tout en restant vigilantes, n'ont pas caché une certaine satisfaction à l'issue de cette rencontre. Le ministre de l'immigration a, en effet, accepté d'examiner la seule et unique "question de fond" qui compte pour elles aujourd'hui : le "délit de solidarité".

Son désaccord avec les associations sur l'existence de poursuites et de condamnations n'a certes pas été levé. "Il n'existe dans notre droit ni délit d'humanité, ni délit de générosité, ni délit de solidarité", a redit Eric Besson, réfutant toujours qu'il y ait pu avoir des condamnations d'actes humanitaires sur fondement de l'article L 622-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers, en vertu lequel "toute personne ayant, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger en France" est passible d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Cependant, refusant de rentrer dans ce "débat stérile", les associations ont noté un "changement de ton" de la part du ministre.

DÉPÉNALISER LE "DÉLIT DE SOLIDARITÉ"

M. Besson n'entend pas toucher à l'article L 622-1 qui d'après lui, "constitue le fondement juridique de la lutte contre l'immigration irrégulière". "Cela nous mettrait dans une impasse par rapport à notre priorité", a-t-il insisté. Mais il s'est montré prêt à prendre en compte les inquiétudes des associations quant au "climat de pression policière". Et face à cela, il a proposé d'"améliorer" l'article L 622-4 du CESEDA qui précise les situations dans lesquelles une personne ne peut être poursuivies pour aide au séjour irrégulier.

Les associations demandent, elles, à ce que soit "dépénalisé le délit de solidarité" et donc modifié l'article L 622-1. Mais elles se disent néanmoins à regarder jusqu'où le ministre est prêt à aller sur le L 622-4. "Il y a une ouverture, on ne va pas l'écarter", a souligné le président d'Emmaüs France, Christophe Deltombe. Eric Besson a pour l'instant suggéré d'inclure aux cas d'exemption prévus à cet article, les agents des établissements et services médicaux et médico-sociaux. Pour les associations cependant, il faut aussi que soient protégés les bénévoles comme toute personne

participant aux actions d'accueil et d'accompagnement des étrangers en situation irrégulière, que cet accueil soit fait dans l'urgence ou dans la durée.

"PRÉCISER L'ENSEMBLE DES LIEUX QUI DOIVENT ÊTRE EXCLUS DES OPÉRATIONS DE CONTRÔLE"

A l'attention des salariés des associations comme des bénévoles cette fois, le ministre a par ailleurs préconisé l'élaboration d'un guide "leur permettant de mieux identifier les risques qui s'attachent aux filières d'immigration clandestine". Proposition qui, elle, a laissé nettement dubitative les associations. Pour le ministre, il s'agit de poser des "questions simples et concrètes" : peut-on effectuer pour le compte des étrangers en situation irrégulière des transferts d'argent vers des tiers ? Peut-on héberger un étranger en situation irrégulière, en toute connaissance de cause, au-delà de l'urgence et sans limitation de durée ?... Mais interroge Jean-Haffner, responsable du service Etrangers du Secours Catholique, "comment pourrions nous accepter un guide qui nous demande de remettre à la rue des gens que nous avons accueillis ?"

Le ministre a aussi proposé qu'une circulaire, préparée en lien avec les ministères de la justice et de l'intérieur, vienne "préciser l'ensemble des lieux qui doivent être exclus, pour des raisons humanitaires, des opérations de contrôle des services de police et de gendarmerie". "Une circulaire permet de sécuriser les lieux mais cela n'empêche pas le Parquet d'engager des poursuites", tient cependant à souligner Christophe Deltombe. "Le seul fait qu'il puisse y avoir des poursuites sur le fondement du 622-1 du CESEDA représente un danger majeur, car cela déstabilise les associatifs et les amène à se demander s'il ne faut pas remettre le caractère inconditionnel de notre accueil", insiste celui-ci, soulignant qu'au cours des trois derniers mois une quinzaine de responsables de centres Emmaüs ont été convoqués par la police. Tout en saluant "l'ouverture d'un dialogue", les associations n'ont pas manqué de faire part de leurs réserves au ministre.

Le débat sur la vaccination contre la grippe A

Un groupe « Pour »

Des arguments en faveur de la vaccination à grande échelle contre la grippe A :

- Il est du devoir de chaque citoyen de se protéger et de protéger les autres contre une maladie contagieuse

La vaccination, un acte citoyen

Emmanuel CUNY (Professeur, Chef du service de neurochirurgie b au CHU Pellegrin de Bordeaux).

13 novembre 2009

Les Echos

Ils sont bien peu nombreux les membres des professions médicales qui ont accepté la vaccination contre la grippe A (H1N1), non pas comme une protection pour eux-mêmes ou pour leur famille, mais comme un acte responsable d'un professionnel averti des risques qu'il fait prendre à ses patients, à ses administrés, à son entreprise. Le débat national sur la vaccination n'est pas aujourd'hui à la hauteur du savoir scientifique. Il n'est que le mélange explosif d'une ignorance et d'un sensationnalisme qui est très proche du populisme.

Il est très étonnant d'entendre des professionnels de santé souvent les moins formés, mais pas seulement, être à ce point séduits par les sirènes médiatiques. Le plus inquiétant dans cette cacophonie populiste est l'inefficacité des pouvoirs publics ou des responsables scientifiques à faire entendre la raison et la sagesse. A-t-on oublié ce que nous devons à la vaccination : la disparition de la variole, le contrôle du tétanos ou de la diphtérie, de la poliomyélite... Consultez le site de l'Institut de veille sanitaire, il vous donnera en temps presque réel le nombre de patients admis en réanimation. Parmi eux, aucun vacciné. Si la vaccination est un acte personnel de protection de sa santé, elle est aussi un acte citoyen de protection du plus fragile, du plus jeune ou du plus vieux. Si l'on peut admettre que le citoyen responsable puisse refuser une vaccination pour lui-même, comment admettre que des infirmières refusent une vaccination dont l'autre but est de protéger leurs patients. Responsables de santé, si vous transmettez le virus à un patient et qu'il en décède, votre responsabilité, au moins morale, sera engagée. Ne banalisez pas votre métier, vous avez des responsabilités importantes, pas toujours reconnues à leur juste valeur, il est vrai, mais ne tombez pas dans le piège de la banalisation et de la déresponsabilisation de votre métier.

Il en va de même pour les responsables d'entreprise ou politiques. Si votre staff de dirigeants est atteint, la direction de votre entreprise ne sera-t-elle pas compromise et vos actionnaires en droit de vous demander des comptes ? Responsables politiques, une épidémie importante ne risque-t-elle pas d'entraîner une vacance du pouvoir et votre responsabilité n'est-elle pas de vous faire vacciner ? Responsables, qui que vous soyez, vous avez aussi la responsabilité de vous faire vacciner pour protéger votre fonction.

Vous en sortirez grandis, votre fonction aussi et vous serez protégés contre la grippe au prix d'un vaccin dont les effets secondaires, s'ils existent, sont bien -moindres que ceux de la grippe elle-même.

Un groupe « Contre »

Des arguments contre la vaccination à grande échelle contre la grippe A :

- Il existe des doutes sur les effets secondaires de ce vaccin

Le corps médical se tâte toujours

7 novembre 2009

Libération

Les professionnels de santé peuvent se faire vacciner depuis lundi. Mais...

Alors, vaccin ou pas vaccin ? Depuis lundi, les médecins de ville et infirmiers libéraux sont appelés à se faire vacciner contre la grippe A. Et comme leurs confrères de l'hôpital, ils sont partagés. Entre ceux qui y vont par réflexe professionnel, ceux qui refusent de jouer les cobayes et ceux qui attendent de voir dans quel sens va le vent.

Dans le camp des réticents, on brandit le "manque de recul" sur ce vaccin "trop récent pour être sûr". Ainsi cette infirmière installée à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône), qui campe sur sa position "depuis cet été" : "C'est non. Je ne me ferai pas injecter un vaccin que l'on ne connaît pas suffisamment." Partie pour, le docteur Amal Kairouani, généraliste à Lille, a viré de bord ces dernières semaines. "A force d'entendre des messages contradictoires, notamment sur les adjuvants, on devient sceptique. Le gouvernement donne l'impression que tout ça est purement mercantile." Certains y voient une redite du "grand pataquès" de la grippe aviaire, sur le mode "beaucoup de bruit pour pas grand-chose". Michaël Fremon, infirmier dans le Nord, n'a que faire des adjuvants "connus de longue date" mais doute de l'efficacité de la piqûre. Pas du genre à "se faire vacciner pour rien", il n'ira pas. Ce qui ne l'empêche pas de se porter volontaire dans les centres de vaccination qui ouvriront le 12 novembre : "On ne me demande pas de donner mon avis quand je fais une piqûre." [...]
